

# ASSOCIATION DES ANCIENS-ANCIENNES ET AMIS-AMIES DU CCNB – BATHURST

## Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle

Le jeudi 11 juillet 2013

---

**Membres :** Hubert Arseneau, Mariette Bélanger, Daniel Boulay, Euclide Chiasson, Jean-Luc Chiasson, Émilien Côté, Paolo Fongemie, Alain Gauvin, Théo Landry, Maurice Losier, Raymond Lanteigne, Marcelle Mersereau, André Robichaud, Lorio Roy et Paul Thériault

---

### 1. Ouverture de l'assemblée

À 13 h 38, Lorio Roy constate le quorum et proclame l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle. Le président souhaite la bienvenue à tous. Il en profite pour remercier le personnel du Campus de Bathurst pour leur présence soutenue à l'assemblée générale annuelle.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- Placement
- Offre de services aux membres

Il est proposé par Hubert Arseneau et appuyé par Jean-Luc Chiasson que l'ordre du jour soit accepté tel qu'il est modifié. La proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 19 juin 2012

Il est proposé par Émilien Côté et appuyé par Raymond Lanteigne que le procès-verbal soit adopté tel qu'il est présenté. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président informe les membres qu'il n'a pas été possible de respecter la résolution de l'article 4 stipulant que Renald Lagacé soit nommé pour exercer la fonction de vérificateur de l'AAACCNB – Bathurst durant la dernière année. Daniel Boulay précise qu'il est stipulé dans l'entente conclue avec le gouvernement fédéral, pour les services de cafétéria, que la vérification financière doit être menée par un comptable agréé. Étant donné que Renald Lagacé ne détient pas ce titre professionnel, il fut nécessaire de retenir les services de la firme de comptables EPR Bathurst inc. Cet élément du contrat sera négocié lors du renouvellement de l'entente.

**Résolution**

*Il est proposé par Marcelle Mersereau et appuyé par Jean-Luc Chiasson que l'AGA entérine la décision du Conseil d'administration de retenir les services de la firme de comptables EPR Bathurst pour conduire la vérification financière de l'AAACCNB – Bathurst de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.*

**Adoptée**

**4. Rapport du trésorier**

Maurice Losier présente le rapport du vérificateur (détails en Annexe A).

Daniel Boulay explique aux membres la nécessité de réajuster les prix de vente aux cafétérias. Il note que la diminution du nombre d'étudiants et le retrait des camps d'été ont entraîné une baisse des revenus. Il sera nécessaire de faire une analyse des besoins en ressources humaines afin de diminuer les frais de fonctionnement. Cette analyse sera conduite en prévision de l'année collégiale 2014-2015. Le contrat avec le Campus de Bathurst et celui avec le gouvernement fédéral est présentement en négociation.

Le président profite de l'occasion pour remercier Daniel Boulay et Maurice Losier pour leur travail au niveau financier et à la gestion des cafétérias.

**Résolution**

*Il est proposé par André Robichaud et appuyé par Raymond Lanteigne que le rapport du vérificateur soit accepté.*

**Adoptée**

**5. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2013-2014**

Il sera nécessaire d'attendre la conclusion de l'entente avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait aux exigences de la nomination du vérificateur financier pour l'exercice 2013-2014.

**Résolution**

*Il est proposé par Paul Thériault et appuyé par Paolo Fongemie que le Conseil d'administration de l'AAACCNB – Bathurst soit mandaté pour choisir le vérificateur financier pour l'exercice 2013-2014.*

**Adoptée**

6. **Autres**

a) ***Placement***

Daniel Boulay explique aux membres qu'au cours des dix dernières années l'AAACCNB – Bathurst a investi 305 000 \$ (*incluant la contribution du gouvernement provincial*) au Fonds d'opportunité Collège communautaire du Nouveau-Brunswick. Depuis la mise sur pied de ce fonds de bourse provincial, la Fondation du CCNB a été créée et l'AAACCNB – Bathurst y a investi 200 000 \$. Il est considéré de faire transférer le 305 000 \$ à la Fondation du CCNB. Pour ce faire, il est nécessaire de présenter une lettre officielle au ministre. Il est entendu que le conseil d'administration continuera ses démarches dans le dossier.

b) **Offre de services aux membres**

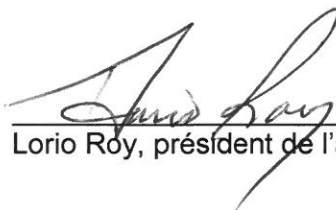
Il est question des démarches entreprises auprès de la compagnie d'assurances « Assurances générales Acadie » qui est une filiale de la Fédération des Caisses populaires pour l'offre de services aux membres. Il est souhaité de conclure une entente avec ce fournisseur d'assurances selon laquelle les membres de l'AAACCNB – Bathurst pourraient bénéficier des tarifs de groupe préférentiels sur leurs assurances habitation et auto. En plus, la compagnie propose remettre à l'association une prime de 2 % sur chaque prime payée par les membres. La promotion de ce service pourrait accompagner une prochaine campagne de recrutement de membres. Il est convenu que le conseil d'administration continuera ses démarches dans le dossier.

Le directeur du Campus de Bathurst, Paolo Fongemie, en profite pour souligner l'importance d'une association vivante pour un campus. Les activités d'une association permettent de contribuer différemment à la vie étudiante autant au niveau culturel et sportif qu'au niveau financier. Les bourses remises par l'association augmentent l'accessibilité aux études collégiales et permettent d'alléger le fardeau financier de nos étudiants. Il remercie les membres pour leur engagement envers le campus et la population étudiante.

Le président, Lorio Roy, remercie le directeur et les membres de l'Équipe de direction de leur généreux accueil et de la relation d'entraide ressentie par les membres dans les différents dossiers de l'association.

**7. Clôture de l'assemblée**

À 14 h 34, la levée de la réunion est proposée par Jean-Luc Chiasson et appuyée par Daniel Boulay.

  
\_\_\_\_\_  
Lorio Roy, président de l'assemblée

**AAACCNB - BATHURST INC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 DÉCEMBRE 2012**

AAACCNB - BATHURST INC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2012

---

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Résultats et évolution de l'actif net non affecté	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 8



COMPTABLES  
GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS  
CERTIFIED GENERAL  
ACCOUNTANTS

## BATHURST

1935, ave St. Peter Avenue  
Suite 100  
Bathurst, NB E2A 7J5

Tél. / Tel.: (506) 548-1984  
Télééc. / Fax: (506) 548-0904

eprbath@eprbathurst.ca  
www.epr.ca

## PÉNINSULE

445, boul. St-Pierre Ouest  
Local 13  
Caraquet, NB E1W 1B2

Tél. / Tel.: (506) 727-2010  
Télééc. / Fax: (506) 727-2088

eprpeninsule@eprbathurst.ca  
www.epr.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
AAACCNB - Bathurst Inc

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme AAACCNB - Bathurst Inc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, et les états des résultats et évolution de l'actif net non affecté et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme AAACCNB - Bathurst Inc au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*EPR - Bathurst / Péninsule*

**EPR - Bathurst / Péninsule**  
Comptables généraux accrédités  
Bathurst, Nouveau-Brunswick  
le 21 juin 2013

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	345 968 \$
<b>COÛT DES MARCHANDISES VENDUES</b>	
	-
Achats	210 077
Salaires et avantages sociaux	175 834
Ristournes	17 922
	403 833
<b>PERTE BRUTE</b>	<b>(57 865)</b>
<b>DÉPENSES</b>	
Frais bancaires	61
Assurances	272
Entretien et réparations	125
Dons	50 788
Fournitures de bureau et papeterie	574
Honoraires professionnels	500
Publicité et promotion	119
Taxes et permis	2 962
	55 401
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>(113 266)</b>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>	<b>3 065</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(110 201)</b>
<b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>	<b>-</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<b>(110 201) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



---

**ACTIF**

ACTIF À COURT TERME

Encaisse 53 870 \$

---

**PASSIF**

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs 405 \$

**ACTIF NET**

NON AFFECTÉ 53 465

---

53 870 \$

---

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

\_\_\_\_\_, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Insuffisance des produits sur les charges	(110 201) \$
---	--------------

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	
Créditeurs	405

---

<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(109 796)</b>
---	------------------

---

<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>163 666</b>
---	----------------

---

<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>53 870 \$</b>
---	------------------

**CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

Encaisse	53 870 \$
----------	-----------

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## 1. STATUTS CONTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société oeuvre dans le domaine de la livraison de repas en opérant 3 cafétérias.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les emprunts bancaires sont considérés comme des activités de financement.

### COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré et le prix a été établi ou peut être déterminé.

## 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

### POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Pour les autres créances, l'organisme évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

### 4. CHIFFRE COMPARATIF

Les chiffres comparatifs n'ont pas été présentés car ils ont été préparés par un autre comptable et ne contiennent pas suffisamment d'information pour suivre la même présentation que cette année. Donc, l'impact des balances d'ouverture sur les chiffres de l'exercice ne peut pas être calculé.

### 5. RÉSULTATS DÉTAILLÉS

	College	Youghall	Fédérale	Total
Chiffres d'affaires	101 685 \$	151 227 \$	93 056 \$	345 968 \$
Achats	62 428	89 538	58 111	210 077
Salaires	66 792	62 516	46 526	175 834
Ristournes	6 110	10 283	1 529	17 922
<b>PERTE BRUTE</b>	<b>(33 645) \$</b>	<b>(11 110) \$</b>	<b>(13 110) \$</b>	<b>(57 865) \$</b>